

L'esclavage dans une indigoterie à Saint-Domingue en 1784

Le document

Cote : 3 E 25560

Ce document notarié présente l'inventaire, dressé le 1^{er} mars 1784, pour la vente d'une indigoterie et d'une plantation de coton du sud de Saint-Domingue (à Torbeck). Cette vente est réalisée entre Mathieu-Joseph Catou, le vendeur, né à L'Isle-en-Dodon, et M. Maissemy, acheteur, résidant à Paris.

La présence d'un tel document dans un registre notarié de métropole s'explique par le fait que de nombreux propriétaires vivaient en France et rémunéraient un gérant pour administrer leurs biens aux colonies. Il y a donc de nombreux actes d'achat, de vente ou d'envoi de procurations dans les registres des notaires métropolitains. Dans le cas présent, on peut penser à une opération spéculative. Tout est vendu en bloc : terrains, bâtiments et « mobilier », autrement dit les esclaves qui travaillent sur cette indigoterie. L'extrait proposé ici détaille l'ensemble des esclaves classés en deux catégories, les adultes (« nègres et « négresses ») et les enfants, (« négrillons » et « négrittes »). Outre le sexe, le document précise le prénom, l'âge, l'origine (« la nation »), et parfois une fonction ou un savoir-faire (« bon perruquier »). On compte 33 hommes, 22 femmes, et 17 enfants tous « créoles », soit nés à Saint Domingue, sûrement sur la plantation. La filiation des enfants n'est indiquée que pour la mère, les mariages entre esclaves n'étant pas reconnus légalement. 21 créoles (9 hommes et 12 femmes) travaillent sur la plantation, ce sont eux qui ont les postes les plus importants : le « commandeur » dirige les autres esclaves, « l'indigotier » est responsable de la partie technique de la fabrication de l'indigo. Les autres esclaves sont nés en Afrique ce qui donne une indication sur la poursuite de la traite esclavagiste.

Le contexte

Qu'est-ce qu'une indigoterie ?

Une indigoterie est à la fois une plantation d'indigotiers, plantes servant à la confection de la coloration en bleu, et le lieu où l'on prépare l'indigo. Sucre, café, coton, indigo sont l'essentiel des produits exportés par Saint-Domingue.

Histoire de Saint-Domingue

Saint-Domingue, partie Ouest de l'île d'Hispaniola, est officiellement possession française entre 1697 et 1804, date de son indépendance (elle devient alors Haïti). La France y est présente depuis le début du XVIII^e siècle. L'économie de plantation se développe surtout à partir de la fin du XVIII^e siècle et l'île devient rapidement la première source de production du café et du sucre (en 1720, Saint-Domingue est le producteur mondial de sucre).

Elle est aussi une des principales destinations de la traite négrière qui s'accroît tout long du XVIII^e siècle, les esclaves étant nécessaires à cette économie de plantation. On estime que 860 000 esclaves y furent débarqués soit environ 45 % de la population totale d'esclaves dans les îles françaises. Ils sont environ 500 000 à la veille de la Révolution. À cette date, la particularité de l'île tient aussi à la présence relativement importante de 40 000 « libres de couleur » qui n'ont pas les mêmes droits que les colons blancs.

Le « Code noir », édicté en 1685 sous Louis XIV, y est appliqué à partir de 1687 jusqu'à la Révolution. En 1791, a lieu la révolte des esclaves qui débouche sur l'indépendance et la création d'Haïti.

Pistes de travail

L'aspect formel et froid de la liste des esclaves (classés par numéro) permet d'aborder leur condition dans les plantations des Antilles. Cette liste peut être mise en regard avec des extraits du Code Noir afin de souligner que les esclaves sont considérés comme « biens meubles » (article 44) auxquels on dénie toute humanité. Leur valeur marchande n'est pas ici précisée individuellement, ce qui est le cas dans la plupart des inventaires. Seule la filiation maternelle est ici notée. Les articles sur le mariage du Code Noir (art. 8 à 13) précisent en effet que les esclaves n'ont aucun droit au mariage et que les enfants suivent la condition de la mère.

Une étude peut être menée sur les prénoms afin de souligner le petit nombre de prénoms qui rappelle l'origine africaine. Les esclaves étaient obligatoirement baptisés (art. 1 à 7 du Code Noir) et privés de leurs noms et de leur religion d'origine.

La répartition par origine permet de souligner une forme de hiérarchie entre les esclaves en particulier en fonction de leur origine. Les créoles qui parlent la langue du maître et en connaissent les coutumes ont des emplois spécifiques. Les esclaves nés en Afrique sont en général employés aux champs et aux travaux de force.

Les hommes entre 20 et 40 ans sont les plus nombreux. Cela souligne la nécessité d'avoir une main d'œuvre importante sur la plantation, le nombre de ces hommes nés en Afrique suppose le recours à l'achat régulier d'esclaves.

Par ailleurs, on peut rappeler la révolte des esclaves de Saint Domingue en 1791.

Dans les programmes

COLLÈGE - Classe de 4e - Histoire

Repères annuels de programmation	Démarches et contenus d'enseignement
Thème 1. Le XVIIIe siècle. Expansions, Lumières et révolutions. Bourgeoisies marchandes, négoce internationaux et traites négrières au XVIIIe siècle.	L'étude des échanges liés au développement de l'économie de plantation dans les colonies amène à interroger les origines des rivalités entre puissances européennes, l'enrichissement de la façade atlantique, le développement de la traite atlantique en lien avec les traites négrières en Afrique et l'essor de l'esclavage dans les colonies.

LYCÉE - Classe de seconde générale et technologique - Histoire

Thème 4 : Dynamiques et ruptures dans les sociétés des XVIIe et XVIIIe siècles.

Chapitre 2. Tensions et crispations de la société d'ordres. PPO : les ports français et le développement de l'économie de plantation et de la traite.

LYCÉE - Classe de seconde professionnelle – Histoire

Thème 1 - L'expansion du monde connu

« La mise en exploitation et la colonisation des Amériques conduisent à d'importants transferts d'esclaves africains dans le cadre de la traite atlantique. »

Notions et mots-clés : colonisation, traite atlantique, esclavage.

Repère : 1685, Code Noir.

EMC

Dans le cadre de l'EMC, un travail autour de l'esclavage peut être réalisé à partir du cycle 2 jusqu'à la terminale, en particulier en lien avec les programmes d'histoire.

Pour aller plus loin

Article « Code Noir », Louis Sala-Molins, in *Encyclopédie Universalis*.

Extraits du Code Noir : <https://gallica.bnf.fr/essentiels/anthologie/code-noir>

Régent Frédéric, *La France et ses esclaves, de la colonisation aux abolitions (1620-1848)*, Paris, Grasset, 2007.